



Arrivée d'eau des voisins chez moi (servitude)

Par **carole57**, le **17/06/2015** à **11:17**

Bonjour à tous,

Après plusieurs recherches sans résultats je m'en remets à vous.

J'ai été contacté par le service des eaux qui me prévient qu'un agent viendra prochainement à notre rencontre pour changer notre compteur d'eau (car il a plus de 10 ans).

Notre situation :

Nous avons acheter une maison mitoyenne (des deux côtés) et nous avons la servitude (arrivée d'eau) des deux voisins en plus de la notre.

Un des deux voisins a fait remettre son compteur chez lui (nous avons toujours sa servitude avec robinet pour lui couper l'eau).

Le deuxième, tout est chez nous, la servitude, le compteur...

Mes questions sont les suivantes :

- Lors de la venue de l'agent puis-je exiger qu'il rende le compteur à l'autre voisin (tant qu'à le changer...)?
- Peut-on obliger nos voisins à récupérer leur servitude?
- Si oui, qui paie?
- En cas d'absence de notre part et suspicion de fuite, on t-il le droit de faire sauter notre porte?

Nous avons la maison depuis 2 ans et comme on la rénove bien, on aimerait faire ça bien jusqu'au bout.

Merci d'avance [smile3]

Par **janus2fr**, le **17/06/2015** à **12:33**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas obliger vos voisins. S'il s'agit d'une servitude conventionnelle, il faut que les 2 parties soient d'accord pour y mettre fin ou qu'un juge le décide.